



Formation des Édicateurs Entraîneurs Sportifs



PERSPECTIVES D'EMPLOI

Le titulaire de ce diplôme exercera au sein de :

- Structures associatives (clubs sportifs, instances dirigeantes, fédérales ...)
- Structures territoriales et d'Etat (Communautés de communes, pays, communes, Ministère de l'Intérieur, Armée, ...)
- Structures commerciales (clubs de vacances, secteur du tourisme, organismes de loisirs ...)

CONTENU DE LA FORMATION

9 Unités de Compétences (UC) réparties en 3 domaines

Domaine Professionnel

- Participer au fonctionnement de sa structure
- Communiquer en situations professionnelles
- Concevoir un projet et son évaluation

Domaine Pédagogique

- Animer différents publics
- Concevoir des cycles d'apprentissage

Domaine Technique

Maîtriser les outils et techniques liés aux activités équestres de la Mention Equitation :

- Prévention et sécurité
- Dressage
- Cross
- Complet
- Concours de Saut d'Obstacles (CSO)
- Attelage

1 Unité d'adaptation à l'Emploi

- Assurer la Gestion d'une Cavalerie
- Enseigner en langue anglaise



INFOS BPJEPS Activités Équestres MENTION ÉQUITATION

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Formation par Apprentissage, en Contrat de Professionnalisation ou contrats aidés
- Organisée en alternance 1 semaine employeur / 1 semaine CFA
- Certifications en cours de formation
- Durée de formation : 2 ans

QUI PEUT ACCÉDER A LA FORMATION

- Les licenciés pratiquant dans un club
- Les salariés d'une association, d'une collectivité...

COMMENT ACCÉDER A LA FORMATION

Il convient :

- d'être âgé au minimum de 18 ans
- d'être titulaire du PSC 1 (Prévention et Secours Civiques - Niveau 1)
- de satisfaire aux épreuves de sélection

STATUT DE L'APPRENTI PENDANT LA FORMATION

- > Educateur sportif stagiaire en alternance entre le CFA et la structure employeur
- > Titulaire d'un livret Jeunesse et Sports (valable 3 ans)
- > Titulaire d'un contrat de travail

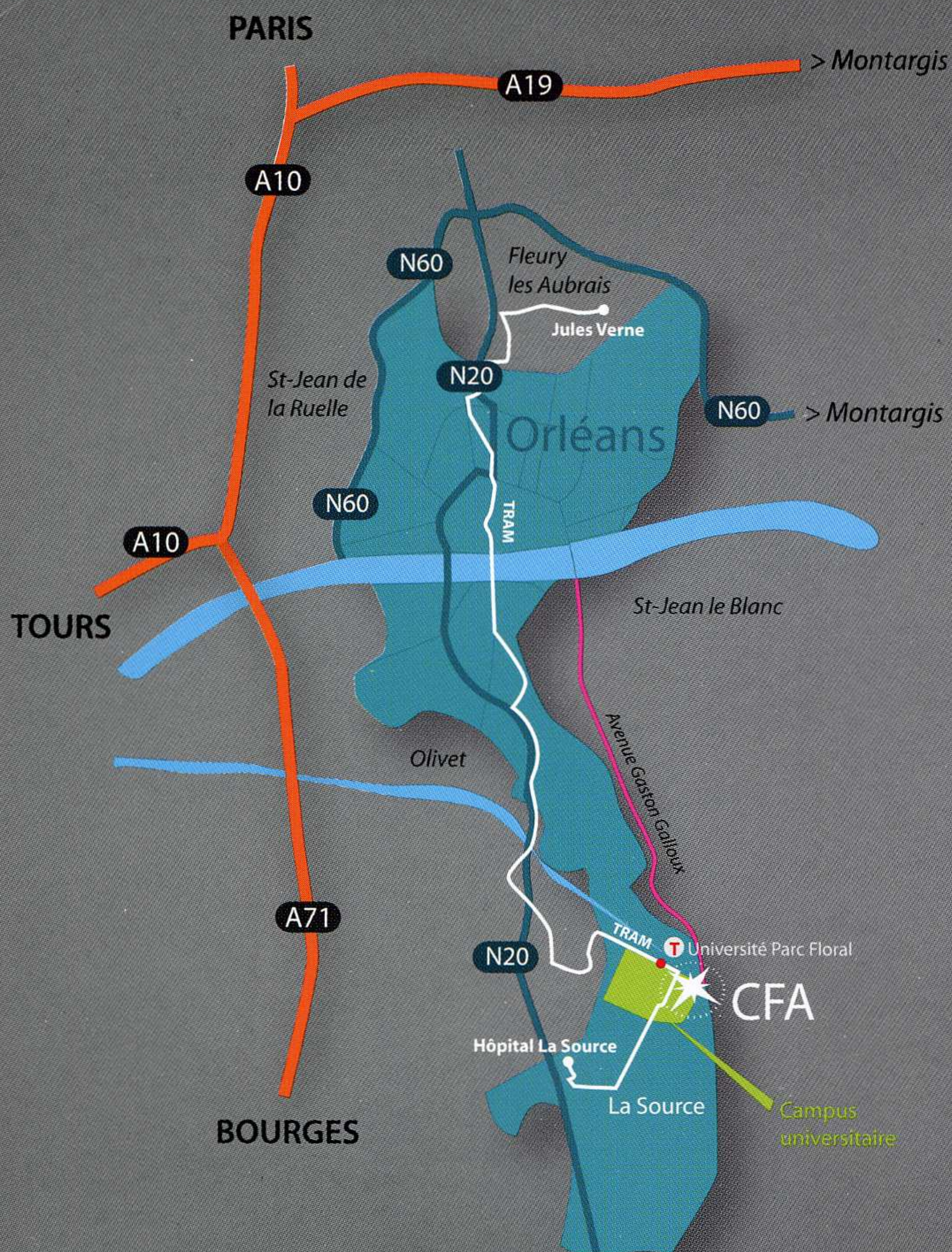
COMPÉTENCES VISÉES

Le titulaire du BP JEPS ACTIVITES EQUESTRES Mention Equitation

- possède la qualification professionnelle nécessaire à l'animation, l'initiation, l'encadrement, l'organisation et la promotion de sa discipline
- intervient auprès des publics enfants, adolescents, adultes, seniors
- dispense les pratiques suivantes : CSO, Attelage, Dressage ...

QUI PEUT EMPLOYER UN APPRENTI

- > Les associations (clubs, ligues...)
- > Les structures territoriales et d'Etat (Communautés de communes, pays, communes, Ministère de l'Intérieur, Armée, ...)
- > Les structures privées du secteur marchand



RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

CFA DES MÉTIERS DU SPORT, DE L'ANIMATION ET DU TOURISME

4 rue du Carbone
45100 ORLÉANS LA SOURCE
02 38 49 88 10
courriel@arfassec-cfasports.fr
www.cfasports.fr



BPJEPS
ÉQUITATION